

Bioactualités



Données médias 2026

Y compris dispositions pour les annonces



FiBL

Faits et chiffres

Le Bioactualités est le magazine spécialisé du secteur biologique suisse, qui est toujours en croissance. En tant qu'annonceur*euse, le Bioactualités vous garantit un public-cible clairement délimité que vous atteignez avec vos annonces de manière efficace, pratique et quasiment sans pertes par dispersion.

- Avec une annonce dans le Bioactualités, vous atteignez plus de 7 300 entreprises agricoles certifiées Bourgeon et plus de 1300 entreprises agroalimentaires et commerciales qui ont une licence pour le Bourgeon de Bio Suisse. S'y rajoutent quelque 1000 autres lecteurs*trices abonnés, par exemple de la recherche et la formation.
- Le Bioactualités est en plus distribué à des spécialistes ainsi que dans des écoles d'agriculture, des foires, des marchés et lors de rencontres thématiques.
- Le Bioactualités vous offre un public-cible extrêmement spécifique.
- Le tirage total atteint en moyenne 10 150 exemplaires certifiés par numéro.
- Votre annonce obtient une grande visibilité dans tout le secteur biologique suisse avec un fort taux d'efficacité et presque pas de pertes par dispersion.

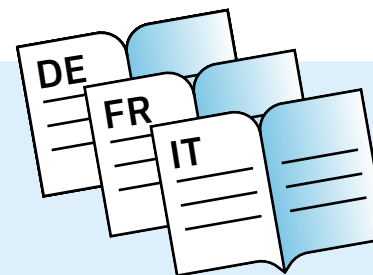
Nous vous conseillons volontiers pour vos annonces et nous vous établissons une offre sans engagement. Prière de vous adresser à notre administration des annonces: Par téléphone au n° 062 865 72 45 ou par courriel à publicite@bioactualites.ch



Parution

10 × par an

Le magazine paraît en trois langues: allemand, français et italien.



Tirage total

10 150 ex.

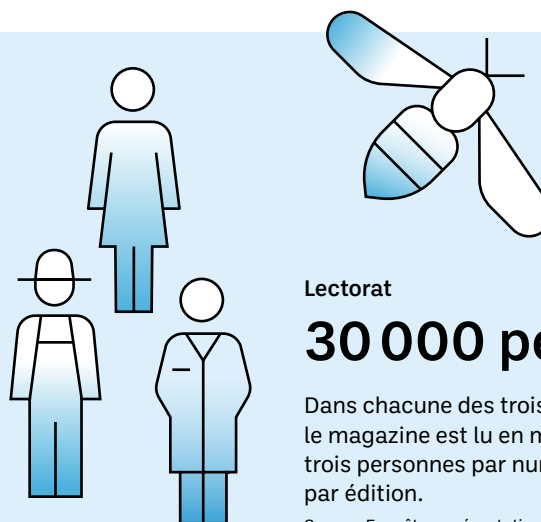
Allemand	8 149 ex.
Français	1 622 ex.
Italien	379 ex.
Certification notariale 2025	



Accès en ligne

800 par an

Le magazine est téléchargé 800 fois par année comme PDF (impressions).

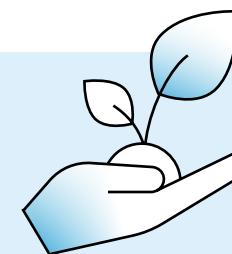


Lectorat

30 000 pers.

Dans chacune des trois langues, le magazine est lu en moyenne par trois personnes par numéro et par édition.

Source: Enquête représentative effectuée en 2023 auprès des lecteurs*trices



Public-cible

Le secteur bio

Le Bioactualités atteint en premier les producteurs*trices bio ainsi que les personnes spécialisées en bio de l'agriculture, de la transformation et du commerce en Suisse.

Informations générales

Le magazine imprimé en trois langues Bioaktuell (allemand), Bioactualités (français) et Bioattualità (italien) est un magazine spécialisé réalisé journalistiquement pour le secteur biologique suisse et en particulier pour les secteurs de l'agriculture, de la transformation et du commerce. Il captive par des thèmes pertinents pour ses lecteurs*trices et par une conception graphique attractive et agréable.



Allemand
[bioaktuell.ch/
magazin](http://bioaktuell.ch/magazin)



Français
[bioactualites.ch/
magazine](http://bioactualites.ch/magazine)



Italien
[bioattualita.ch/
rivista](http://bioattualita.ch/rivista)

Parution

Le magazine Bioactualités est imprimé dans les trois langues dix fois par année. Les éditions en ligne paraissent en même temps sous forme de PDF.

Tirage

Certification notariale 2025

Bioaktuell (allemand), exemplaires payés:	7 879 ex.
Bioactualités (français), exemplaires payés:	1 473 ex.
Bioattualità (italien), exemplaires payés:	297 ex.
Total des exemplaires payés:	9 649 ex.
Total des exemplaires imprimés:	10 150 ex.

Abonnements

Abonnement annuel pour la Suisse (10 numéros):	65.– Fr.
Abonnement annuel pour l'étranger:	79.– Fr.
Abonnement annuel écoliers*ères / étudiant-e-s:	53.– Fr.
(avec attestation, max. 3 ans, seulement en Suisse)	

Éditeurs

Bio Suisse

Peter Merian-Strasse 34
4052 Bâle
www.bio-suisse.ch
+41 61 204 66 66

Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL

Ackerstrasse 113
Case postale 219
5070 Frick
www.fibl.org
+41 62 865 72 72

Contacts

Administration des annonces

publicite@bioactualites.ch
+41 62 865 72 45

Rédaction en chef

René Schulte
redaction@bioactualites.ch
+41 61 204 66 36

Direction d'édition

Petra Schwinghammer
edition@bioactualites.ch
+41 61 204 66 47

Données techniques

Format	A4 (210 × 297 mm)
Format d'impression	181 × 279 mm
Procédé d'impression	Offsetdruck
Trame	54 / 133 lpi
Composition	Desktop Publishing

Supports d'impression

Les annonces / modèles doivent être livrés sous forme de fichiers informatiques PDF prêts pour l'impression en haute résolution (300 ppi) et avec les polices de caractères incorporées. Si un modèle doit être retravaillé par nous parce qu'il ne correspond pas aux instructions, le travail supplémentaire sera facturé. La préparation ou la réalisation graphique de manuscrits est examinée sur demande.

Prière d'envoyer vos supports d'impression à:
publicite@bioactualites.ch

Annonces

Rabais

Rabais pour les parutions en plusieurs langues

Annonce identique en allemand et en français: 25 % sur l'annonce en français.

Annonce identique en allemand, en français et en italien: 45 % sur l'annonce publiée en français et en italien.

Rabais sur le chiffre d'affaires

Rabais sur le chiffre d'affaires par année en cas de réservation de différentes annonces (cumulable avec les rabais pour différentes langues; sur le chiffre d'affaires net, donc après déduction du rabais pour différentes langues, avant TVA):

Dès 5 000.– de chiffre d'affaires: 5 % de rabais

Dès 9 000.– de chiffre d'affaires: 10 % de rabais

Dès 19 000.– de chiffre d'affaires: 15 % de rabais

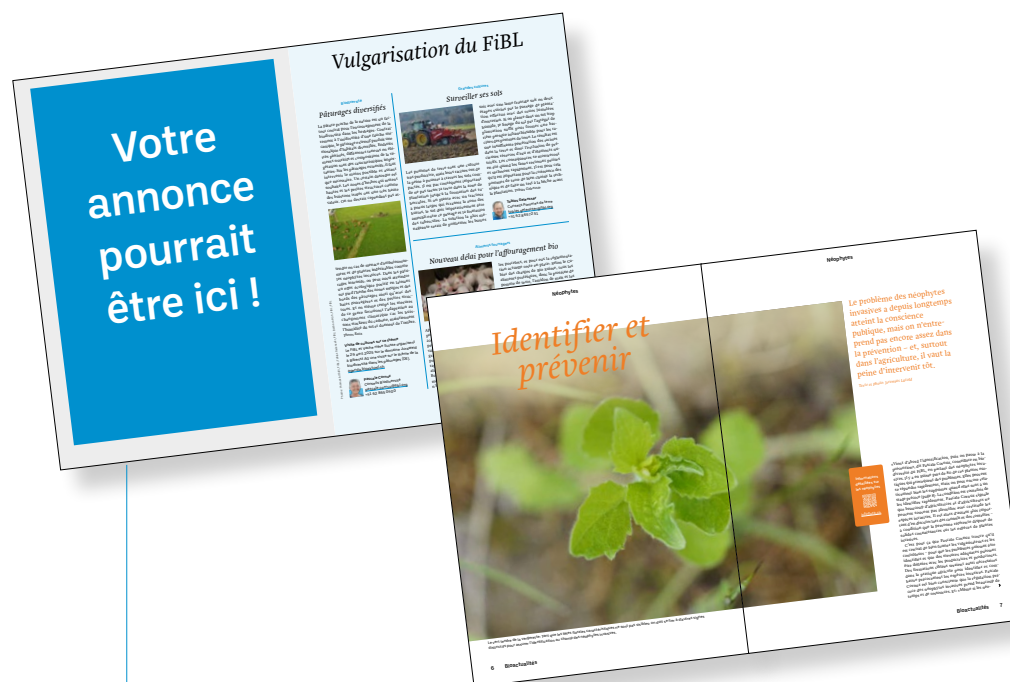
Les premières annonces (pas de mandats au cours des 3 années précédentes) obtiennent un rabais de 10 % sur la première annonce.

Profitez de nos rabais spéciaux!

50 % Entreprises de production Bio Suisse (entreprises agricoles et horticoles)

25 % Organisations membres, fondations etc. ayant une relation étroite avec le monde bio

Les rabais spéciaux ne sont pas cumulables avec d'autres rabais.



Autres

Désirs de placement des annonces

Nous répondons volontiers par ordre de date de réception à vos désirs particuliers concernant le placement de vos annonces. Nous facturons pour ce faire un supplément de 20 % du prix net.

Annonces sous chiffre

Frais administratifs: 25.– Fr.

Annonces gratuites dans la rubrique «Petites annonces»

Cette rubrique est prévue pour des offres et des demandes privées en relation avec l'agriculture biologique. Textes d'au maximum 400 signes espaces compris. Pas de répétitions de la même offre. Cette rubrique n'est pas conçue pour les entreprises commerciales et/ou sans rapport avec le secteur bio.

La rédaction se réserve le droit faire un choix s'il n'y a pas assez de place.

Envoyez les textes par courriel à publicite@bioactualites.ch.

Annonces

Encartages

Prix de base pour l'édition en allemand*, jusqu'à 100 grammes:	2 150.– Fr.
Prix de base pour l'édition en français*, jusqu'à 100 grammes:	960.– Fr.
Prix de base pour l'édition en italien*, jusqu'à 100 grammes:	430.– Fr.
Encart collé, édition en allemand ou en français, par 1000 pièces:	35.– Fr.
Encart collé, édition en italien, au total (fait à la main):	64.– Fr.
Frais de port jusqu'à 100 grammes par 1000 exemplaires:	150.– Fr.

* valeur publicitaire

Encartage manuel et poids supérieur à 100 grammes sur demande.

Quantités à livrer pour les encartages (y compris réserve):

Allemand: 8 500 ex.

Français: 1 800 ex.

Italien: 500 ex.

Prière d'indiquer la mention suivante lors de la livraison des encarts:

Magazine Bioactualités, numéro d'édition, version linguistique, quantité.

La marchandise doit être livrée à l'imprimerie non croisée et non bandée, empilée sur des palettes. Également dédouanée et taxée. Des différences ne sont possibles qu'en accord avec l'imprimerie AVD Goldach AG.

Adresse de livraison / contact:

AVD Goldach AG

Sulzstrasse 10-12

9403 Goldach

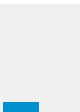
info@avd.ch

+41 71 844 94 44

Dates 2026

Numéro	Clôture des ordres publicitaires	Date de publication de l'édition en allemand	Date de publication des éditions en français et en italien
1 26	LU 15.12.2025	VE 23.01.2026	VE 06.02.2026
2 26	LU 02.02.2026	VE 27.02.2026	VE 13.03.2026
3 26	LU 02.03.2026	VE 27.03.2026	VE 10.04.2026
4 26	JE 02.04.2026	LU 04.05.2026	VE 15.05.2026
5 26	VE 08.05.2026	VE 05.06.2026	VE 19.06.2026
6 26	LU 15.06.2026	VE 10.07.2026	VE 24.07.2026
7 26	LU 03.08.2026	VE 28.08.2026	VE 11.09.2026
8 26	LU 07.09.2026	VE 02.10.2026	VE 16.10.2026
9 26	LU 05.10.2026	VE 30.10.2026	VE 13.11.2026
10 26	LU 09.11.2026	VE 04.12.2026	VE 18.12.2026

Prix des annonces

Format largeur × hauteur en mm			Noir et blanc			Noir et blanc + 1 couleur			Quadrichromie (CMYK)		
			Édition en allemand	Édition en français	Édition en italien	Édition en allemand	Édition en français	Édition en italien	Édition en allemand	Édition en français	Édition en italien
1 page	181 × 279		2 152.-	708.-	276.-	2 519.-	921.-	353.-	3 545.-	1 447.-	545.-
1/2 page	181 × 137 88 × 279		1 182.-	388.-	160.-	1 413.-	524.-	210.-	2 033.-	849.-	329.-
1/4 page	88 × 137 181 × 66		650.-	214.-	97.-	797.-	304.-	129.-	1 178.-	581.-	208.-
1/8 page	88 × 66		357.-	119.-	62.-	446.-	172.-	82.-	684.-	298.-	127.-
1/16 page	88 × 30.5		198.-	65.-	42.-	263.-	102.-	56.-	417.-	193.-	89.-

Prix bruts en francs suisse plus TVA

Dispositions générales au sujet des relations contractuelles entre les annonceurs*euses et le Bioactualités

Champ d'application

- Les présentes dispositions règlent les relations contractuelles (contrat d'insertion) entre le magazine Bioactualités, qui agit pour les éditeurs, et un*e annonceur*euse (ci-après «l'annonceur»).
- Elles deviennent partie intégrante du contrat lors de la signature de ce dernier. En même temps l'annonceur renonce à l'utilisation de ses propres conditions commerciales, et cela même si elles devaient être revendiquées sans validité.

Conclusion du contrat

- Un*e intéressé*e a la possibilité d'adresser au Bioactualités par courriel, par écrit ou par oral une demande de disponibilité. La demande ainsi que la réponse du Bioactualités ne représentent pas la conclusion d'un contrat mais servent d'informations pour l'intéressé*e.
- Sous réserve de conventions individuelles opposées, le contrat ne sera établi que sur la base d'une offre écrite de conclusion de contrat établie par les annonceurs en envoyant le contrat de mandat rempli et signé, d'un texte de mandat personnellement formulé et signé ou d'un courriel et avec l'acceptation du contrat par le Bioactualités par confirmation écrite de mandat.

Conditions de réservation

- Les conditions de réservation se basent sur les dispositions ci-dessus.
- L'insertion est soumise aux tarifs et rabais en vigueur plus TVA.
- Les rabais ne sont valables que pour les mandats qui sont exécutés au cours d'une année civile et qui sont reçus de manière correcte. Si la réception n'est pas complète, le montant des rabais est diminué de manière correspondante.
- Des augmentations de prix peuvent aussi être appliquées aux mandats en cours. L'intéressé*e a dans ce cas le droit de se retirer du contrat dans les deux semaines qui suivent l'annonce écrite du nouveau prix, le montant des rabais étant diminué de manière correspondante si la réception n'est pas complète.
- Aucune garantie d'impression impeccable n'est assumée en cas de livraison de supports d'impression inadéquats.
- Rabais d'essai seulement sur demande.
- Livraison d'une quittance après paiement de la facture
- Conditions de paiement: à 30 jours net.
- Si l'annonceur est en retard pour le paiement, les éditeurs ont en particulier le droit de mettre en suspens et/ou de stopper l'annonce concernée et/ou d'autres annonces de l'annonceur.

Devoirs de l'annonceur

- L'annonceur doit mettre à disposition du Bioactualités, à ses frais et au plus tard à la date de clôture des ordres publicitaires, le support d'impression complet, sans fautes, en respectant les spécifications techniques contenues dans ce document ou des spécifications précisées autrement par le Bioactualités à publicite@bioactualites.ch. Les annonces qui sont reçues après la date de clôture des ordres publicitaires sont repoussées au prochain numéro. Si le Bioactualités doit retravailler (en particulier le layout) les contenus ou le support d'impression de l'annonceur, celui-ci doit payer un montant raisonnable facturé en fonction du travail.
- L'annonceur accorde au Bioactualités tous les droits nécessaires pour la publication de son annonce dans le média prévu, et donc aussi ceux pour l'utilisation des supports / contenus d'impression mis à disposition.
- L'annonceur garantit et assure:
 - que tous les contenus qu'il a mis à disposition pour l'annonce sont libres de droits de tiers ou qu'il dispose de tous les droits nécessaires concernant les droits d'auteur, de propriété, de protection de marque et autres droits afin de permettre au Bioactualités d'utiliser l'annonce pour les médias prévus;
 - que l'annonce ne contient pas de contenus contraires à la loi;
 - qu'elle ne contient pas de contenus qui seraient susceptibles de nuire à la réputation du Bioactualités, de Bio Suisse et/ou de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL).
- Le Bioactualités n'accepte par principe pas d'annonces rédactionnelles.
- Même si le Bioactualités retravaille les contenus / supports d'impression (en particulier le layout) de l'annonceur avec son accord, l'annonceur porte la responsabilité exclusive pour les contenus de l'annonce et leur conformité légale selon les garanties ci-dessus.
- En cas d'infraction aux garanties ou obligations ci-dessus, l'annonceur libère le Bioactualités, ses éditeurs et ses collaborateurs*trices, représentant*e*s, mandataires et organes, de toutes les revendications de tiers (p. ex. autorités, consommateurs*trices, autorités judiciaires, concurrent*e*s, interprofessions, procédures de la CDE) que ceux-ci font valoir à cause de l'utilisation conforme au contrat des contenus à l'égard de l'annonceur et porte tous les coûts et dépenses propres et de tiers (y.c. les frais d'avocat). L'annonceur s'engage en plus, en cas de procédure judiciaire correspondante, à soutenir de toutes ses forces le Bioactualités, les éditeurs, leurs collaborateurs*trices, représentant*e*s, mandataires et/ou organes et à fournir sans délai toutes les informations nécessaires. Les éventuelles exigences d'indemnisation contre l'annonceur à cause de dommages subséquents restent intactes.

Droits du Bioactualités et de ses éditeurs

- Le Bioactualités et ses éditeurs n'assument aucune responsabilité pour le matériel publicitaire livré. Le Bioactualités et ses éditeurs n'assument pas de responsabilités pour la légalité des contenus mis à disposition par l'annonceur.
- Le Bioactualités ou ses éditeurs peuvent refuser l'annonce mise à disposition par l'annonceur ou refuser sa réception ou exiger une modification du contenu de l'annonce s'ils soupçonnent une infraction aux devoirs de l'annonceur. Le devoir de paiement de l'annonceur n'est pas supprimé par cela. Le Bioactualités et l'annonceur peuvent cependant convenir que l'annonce améliorée soit publiée dans un prochain numéro à des conditions meilleur marché.
- Le Bioactualités peut signaler l'annonce comme publicité (p.ex. «Réclame», «Publicité», «Annnonce» etc.).
- Les éditeurs se réservent la possibilité de suspendre temporairement la parution du Bioactualités si cela est nécessaire pour préserver leurs intérêts (aussi économiques) justifiés. L'annonceur n'a droit à aucun remboursement pour le(s) numéro(s) supprimé(s).
- Le Bioactualités et ses éditeurs se réservent en outre la possibilité de reporter des annonces qui ne sont pas liées à une date fixe.
- Le Bioactualités et ses éditeurs peuvent faire appel à des prestations de tiers pour remplir leurs devoirs contractuels.
- En dehors de leur sphère de compétence, le Bioactualités et ses éditeurs ne supportent pas le risque de perte de données pendant la transmission et n'assument aucune responsabilité pour la sécurité des données.

Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits concernant des informations, éléments et contenus du Bioactualités (p. ex. droits d'auteur, de marque et autres droits protégés) sont, à l'exception des contenus transmis par l'annonceur en relation entre l'annonceur, le Bioactualités et ses éditeurs, détenus par le Bioactualités et ses éditeurs.

Protection des données

Des données personnelles sont recensées dans le cadre de l'utilisation des prestations du Bioactualités ou de ses éditeurs, en particulier pour l'attribution et le traitement du mandat. Le Bioactualités et ses éditeurs récoltent et utilisent ces données uniquement pour exécuter le rapport contractuel en cours selon le but que l'annonceur a indiqué, ainsi que pour les facturations et les remboursements.

Responsabilité et cas de force majeure

- Le Bioactualités et ses éditeurs n'assument une responsabilité que pour des dommages directs qu'ils auraient causés intentionnellement ou en agissant avec une négligence grossière. Sous réserve de dispositions légales plus contraignantes, toute responsabilité du Bioactualités et de ses éditeurs ainsi que de leurs organes, représentant*e*s ou auxiliaires (y compris les tiers qui fournissent des prestations aux éditeurs) pour des dégâts, comme en particulier des dommages indirects ou consécutifs (comme p.ex. un bénéfice non réalisé) – qu'importe la base juridique – est exclue.
- Dans le cas d'un événement de force majeure (c.-à-d. un événement grave, imprévisible et inhabituel qui empêche de remplir les droits et devoirs selon les présentes dispositions et qui n'a été causé ni par l'annonceur ni par le Bioactualités ou ses éditeurs, p. ex. incendies, longues pannes de courant électriques, pannes de l'infrastructure de communication, explosions, catastrophes naturelles, chute de la valeur de l'argent, guerres, troubles, épidémies et pandémies, embargos, restrictions étatiques etc.), la partie touchée par cet événement est libérée de ses devoirs pendant le temps correspondant et pour autant qu'elle soit empêchée de remplir ses obligations à cause de cet événement de force majeure sans que l'autre partie puisse réclamer une indemnisation.

Dispositions finales

- Si une des présentes dispositions est inefficace ou incomplète ou s'il devait s'avérer impossible de la respecter, l'efficacité des autres dispositions n'en est pas affectée. Dans un tel cas, les parties ont l'obligation de remplacer la disposition inefficace par une disposition efficace autorisée dont le contenu se rapproche le plus possible de l'intention d'origine.
- Toutes les conventions (y.c. conclusion, modifications et compléments du contrat, promesses, résiliation du contrat) doivent être mises par écrit (p.ex. courriel) pour être valables.
- Le Bioactualités et ses éditeurs se réservent le droit de modifier n'importe quand et sans explications les présentes dispositions et de publier la version actuellement valable sur bioactualites.ch/magazine. Les dispositions modifiées sont portées par courriel à la connaissance de l'annonceur. Les modifications sont réputées acceptées pour autant que l'annonceur ne les conteste pas dans les dix jours après leur annonce par écrit, et également si l'annonceur continue de recourir aux prestations du Bioactualités et de ses éditeurs. En cas d'opposition de l'annonceur, le Bioactualités et ses éditeurs peuvent exceptionnellement résilier ce rapport contractuel avec effet immédiat.
- Les présentes dispositions ne peuvent être évaluées qu'en fonction du droit suisse, en excluant totalement les règles de conflit de lois du droit privé international et de la Convention de Vienne. Le for juridique exclusif pour tous les litiges concernant les présentes dispositions ou en relation avec elles est à Bâle.